

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-378 du 2 novembre 1981

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 2 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, notamment son article 64,

VU le décret N°80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRET :

ARTICLE 1er. - En application de l'article 64 de la Loi Fondamentale, le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du Président de la République pendant l'absence du Chef de l'Etat pour compter du 2 Novembre 1981, dès le départ de la Délégation Présidentielle.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 2 novembre 1981

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 ANR 6 CPC 6 IGE et ses Sections 4  
SGG 4 SPD 2 DPE-DAJL-INSAE 6 Ministères 22 Cab.Mil 2 BN-UNB-FASJEP 6  
DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 DAN 2 BCP 1 JORPB 1.-